



## DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt mars à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 15/2025

**Date de convocation** : 13 mars 2025

**Présents** : Mesdames DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et MABILLET Marc.

**Excusés** : Mesdames AFKIR Karima et DARRAMBIDE Fabienne ; monsieur ROBLES Antoine.

### **1 remplacement en cours suite à la démission d'un administrateur nommé.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

**Objet** : Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Il présente le tableau des emplois actualisé (document joint).

10 postes sont supprimés :

- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'infirmier en soins généraux à temps complet
- 1 poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet (31/35<sup>ème</sup>)
- 2 postes d'aide-soignant de classe supérieure à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>)
- 1 poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>)

2 postes d'agent de maîtrise à temps complet sont créés.

Les membres du comité social territorial réunis en séance le 25 février 2025 ont exprimé un avis favorable, à l'unanimité.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces suppressions et créations de postes et adoptent le tableau des effectifs figurant en annexe.

**Vote de la question - nombre de votants : 9**

**pour : 9    contre : -    abstention : -**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an qu  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au registre de

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 040-264003070-20250320-15\_2025-DE



Fait à TARNOS, le 21 mars 2025

**Le Président du C.C.A.S,**

**Marc MABILLET**

